

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-42

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ADHÉSION A  
L'ASSOCIATION  
" ET COLEGRAM.... –  
L'ART RECUPERATION "

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : I. MAINAND**

La Ville de Caluire et Cuire a lancé une grande concertation sur le thème de la Ville Durable, et s'est dotée, à partir de l'ensemble des propositions recueillies, d'un plan d'actions ambitieux portant sur trois volets complémentaires : santé/environnement, urbanisme et mobilités.

Dans ce cadre, les services développant des actions auprès des publics enfants et familles (éducation, petite enfance, ludothèque, médiathèque...) proposent l'adhésion de la Ville à l'association « Et Colégram... - L'Art Récupération ».

S'inscrivant pleinement dans une démarche d'économie circulaire et de développement durable, cette association a pour objectif l'éducation à l'environnement et le développement des facultés créatrices des individus, par un usage pédagogique, ludique et créatif de matériaux de récupération. Elle propose notamment :

- la réalisation d'animations et d'ateliers pédagogiques et créatifs, destinés à un public d'enfants ou d'adultes ;
- la mise en place d'actions de formation, destinées aux adultes travaillant avec des enfants ou concernés par l'environnement, et notamment l'acquisition d'outils permettant une utilisation pédagogique et créative des matériaux de récupération ;
- la collecte et la vente aux adhérents et aux usagers de l'association, structures ou personnes physiques, de matériaux de récupération, notamment de matériaux industriels, à des fins d'utilisation pédagogique ou créative.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association « Et Colégram... - L'Art Récupération », la cotisation annuelle (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août) étant fixée à 100 euros pour une collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité par 43 voix pour,

**- DÉCIDE**

de l'adhésion de la Ville à l'association « Et Colégram... - L'Art Récupération » ;

**- DIT**

que la cotisation annuelle sera imputée au compte fonction 255S nature 6281.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **28 JUIN 2019**

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

